



# Commission départementale consultative des gens du voyage des Côtes d'Armor

## Compte rendu

Jeudi 16 octobre 2014

La commission consultative était co-présidée par Monsieur le **directeur de cabinet du préfet des Côtes d'Armor, Gilles QUÉNÉHERVÉ** et Madame la **vice-présidente du conseil général, Marie-Christine CLÉRET**.

### Présents :

- **Philippe TROEL**, responsable de service « animation et vie sociale » à la CAF
- **Blandine BISILLIAT-DONNET**, présidente de la CAF
- **Marie-Odile FAUCHE**, vice-présidente de Dinan Communauté
- **Mirella MICHELET**, représentante gens du voyage
- **Yvan BANNIER**, représentant de l'association *ANGVC*
- **François ARGOUARC'H**, élu à la communauté de communes Paimpol-Goëlo
- **Myriam MÉNAGER**, IEN en charge de la scolarisation des enfants du voyage dans les Côtes d'Armor
- **Jérôme LE STÉON**, gendarmerie nationale, adjoint au commandant de groupement
- **Dominique VIEL**, présidente de l'association *Itinérance*
- **Joseph LE PRIELLEC**, directeur par intérim de l'association *Itinérance*
- **Sylvie BOURBIGOT**, vice-présidente du conseil général
- **Patrice KERVAON**, vice président à Lannion Trégor Communauté
- **Didier ROBERT**, conseiller général
- **Isabelle LOUARN**, DDTM, SPLU, politique du logement
- **Marie-Noëlle MILTEAU**, chargée de mission PDALPD
- **Jean-Luc GARRO**, chef de pôle « politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions » à la DDCS
- **Stéphane LE SCORNEC**, commandant de police, CSP de Saint-Brieuc
- **Jacques PERNES**, médecin à l'Agence Régionale de la Santé
- **Isabelle GUILLOSSOU**, DEET – conseil général
- **Bernard LAGRÉE**, adjoint au maire de Dinan
- **Patrick BOLORÉ**, sous-préfecture de Dinan
- **Linda LE MEAUX**, sous préfecture de Guingamp
- **Rémy GUILLOU**, vice-président de Guingamp Communauté
- **Daniel BARON**, vice-président de Lamballe Communauté

- Julien HOUZÉ, adjoint au maire de Lamballe
- Jean-Pierre RAOULT, représentant gens du voyage
- Steve RAOULT, représentant de l'association *Action Grand Passage*
- luna ROLLAND, chargée de mission pour l'animation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – préfecture et conseil général des Côtes d'Armor

Monsieur Quénéhervé introduit la réunion de la commission départementale consultative des gens du voyage en rappelant son objet : réaliser un bilan d'application du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Il souligne que cette commission est un rendez-vous important dans l'année, car elle rassemble des représentants de toutes les institutions travaillant pour l'accueil des gens du voyage dans le département. C'est le moment où l'ensemble des enjeux du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage peut être évoqué. Il précise que le mandat des membres de la précédente commission est arrivé à terme cette année 2014 : le préfet a donc pris un arrêté portant création d'une nouvelle commission au 2 octobre 2014. Le mandat des membres de la commission est de 6 ans.

Madame Cléret rappelle le travail effectué pour la réalisation des 15 aires d'accueil existantes dans le département et souhaite que l'on s'attache également à la mise en place des projets sociaux. Elle salue la participation des différents acteurs, gage de réussite des projets.

**Le diaporama en pièce-jointe est présenté au cours de la réunion. Le présent compte-rendu ne reprend pas la présentation de ce diaporama mais les échanges qui ont eu lieu entre les participants.**

### **Les aires d'accueil et les projets sociaux :**

Monsieur Houzé, présente le projet social de l'aire d'accueil de Lamballe et les 5 axes sur lesquels il s'appuie : « accueil des familles », « accès aux droits », « scolarisation », « vie pratique et locale » et « appartenance lamballaise ». Il présente la façon dont la collectivité intègre dans son projet social les différents aspects concernant les gens du voyage, de l'accueil à l'habitat en passant par les enjeux d'insertion sociale et la culture. M. Houzé insiste sur les efforts faits dans le cadre du projet social pour développer les liens sur le territoire de Lamballe entre la population des gens du voyage présents sur l'aire d'accueil et les sédentaires.

luna Rolland rappelle qu'elle peut faire le lien entre les collectivités gestionnaires concernant le travail relatif à la mise en place des projets sociaux pour des échanges d'expériences, des échanges de pratiques, etc.

Philippe Troël propose qu'une journée d'échanges de pratique soit organisée à l'échelle départementale avec l'ensemble des collectivités gestionnaires d'aire d'accueil sur la thématique des projets sociaux. Marie-Christine Cléret souligne que cette journée pourrait également permettre de faire une analyse de ces pratiques.

luna Rolland indique qu'il lui apparaît pertinent que les objectifs et priorités fixés dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage guident les projets sociaux mis en place sur les aires des Côtes d'Armor. Cela pourra d'autant mieux se mettre en place lors de la révision du schéma départemental, dans le travail partenarial avec les collectivités gestionnaires d'aires d'accueil.

Marie-Christine Cléret souligne l'importance des projets sociaux des aires d'accueil en indiquant qu'un bon aménagement ne vaut que dans un environnement favorable où les enfants sont accueillis à l'école et où les familles se sentent accueillies par la collectivité.

## **Scolarisation :**

Les représentants de l'association Itinérance et Luna Rolland soulignent les efforts qui doivent être faits pour que le protocole de scolarisation soit le mieux possible connu et diffusé auprès de tous les acteurs concernés. Ils constatent qu'un certains nombres d'acteurs directement concernés n'ont pas connaissance de l'existence ou du fonctionnement de ce protocole ayant pour objectif d'assurer une scolarisation effective et assidue aux enfants présents sur les aires d'accueil des Côtes d'Armor. Chacun, selon son champ de compétence, doit s'assurer que ce protocole est connu des interlocuteurs concernés : les acteurs de l'Éducation nationale doivent s'assurer de la diffusion du protocole auprès des directeurs et des professeurs des écoles recevant des enfants du voyage, les personnels des collectivités gestionnaires doivent sensibiliser les nouveaux élus et gestionnaires d'aire d'accueil au protocole, etc.

L'association Itinérance souligne le risque que leurs salariés se retrouvent « seuls et en première ligne » à défendre et faire vivre le protocole de scolarisation auprès des familles du voyage.

Patrice Kervavn relève l'attention qu'il faut porter et la nécessaire coordination entre acteurs pour intégrer au mieux les enfants du voyage aux temps « périscolaires » à l'école. Depuis la réforme des rythmes scolaires, c'est un nouvel enjeu, notamment pour assurer un nombre suffisant d'encadrants pour les groupes d'enfants lorsque de nouvelles inscriptions ponctuelles se présentent.

## **L'accompagnement social, l'insertion professionnelle, la santé :**

Jacques Pernes de l'ARS rappelle l'importance d'intégrer la population des gens du voyage aux contrats locaux de santé (CLS) pour permettre d'assurer leur accès aux dispositifs de droit commun en matière de santé.

Lors de la présentation de ses missions, les représentants de l'association Itinérance précisent que par le biais du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), « l'accompagnement des familles en grande difficulté » a été réorienté sur une priorité « accompagnement socio-éducatif des jeunes de 12/18 ans » à la demande du Conseil général. Luna Rolland souligne que par cette réorientation, on s'est écarté des objectifs inscrits dans le schéma départemental. Il semble ainsi nécessaire qu'une réflexion soit menée à ce sujet lors de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage permettant de définir de manière partagée, les objectifs communs pour l'accompagnement des gens du voyage dans le département des Côtes d'Armor.

## **L'habitat :**

Au vu du besoin de logement des gens du voyage installés dans le département, Marie-Christine Cléret évoque la nécessité de travailler avec les bailleurs sociaux pour identifier des logements déjà existants qui pourraient être adaptés pour des gens du voyage, notamment des logements isolés qui permettent le stationnement d'une caravane à côté de l'habitat. Il est question de mobiliser du patrimoine pour répondre aux besoins des familles sédentarisées.

Jean-Pierre Raoult soulève deux difficultés rencontrées actuellement par les gens du voyage :

- certaines familles ancrées sur le territoire ont entamé à plusieurs reprises des démarches de droit commun pour accéder à un logement mais sans résultats. Après plusieurs années et de nombreuses démarches, beaucoup de familles se découragent « baissent les bras » et arrêtent leur démarches pour accéder à un logement.
- en période estivale, période de reprise du voyage pour la majorité des familles, les voyageurs réellement itinérants ne trouvent pas de place sur les aires d'accueil du département qui sont occupées par des voyageurs sédentarisés. Ceci développe le phénomène de stationnements spontanés en dehors des aires d'accueil.

Marie-Odile Fauche souligne que la sédentarisation sur les aires d'accueil peut également être liée au vieillissement. C'est le cas notamment sur l'aire d'accueil de Quévert pour certaines familles.

Mirella Michet témoigne de sa situation en expliquant que la sédentarisation peut aussi venir de difficultés de santé de certains membres de la famille. Les problèmes de santé d'un voyageur peuvent contraindre sa famille entière à arrêter l'itinérance pour un temps important. Dans cette situation il est important d'avoir une solution d'habitat sécurisée. Le fait qu'aucune solution de logement ne soit proposée développe la situation de précarité.

Iuna Rolland et Mirella Michet soulignent les engagements de la ville de Saint-Brieuc qui figurent dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016 et qui se traduisent par l'objectif de réaliser 5 habitats adaptés. Celui-ci n'a toujours pas été atteint en 2014, laissant sur le territoire de Saint-Brieuc, plusieurs familles dans une situation de précarité.

Iuna Rolland souligne également que répondre au besoin d'habitat des gens du voyage ancrés sur le territoire est une « porte d'entrée » importante pour avancer sur tous les autres enjeux sociaux du schéma départemental : la scolarisation, l'insertion sociale et professionnelle et la santé.

Marie-noëlle Milteau indique que les besoins en habitat adapté destiné aux voyageurs sont connus. Ainsi, sur le département une cinquantaine de ménages souhaitent se sédentariser et opter pour ce mode d'habitat. Pour ce faire, les ménages peuvent mobiliser le droit commun et la demande de logement social ainsi que le droit au logement opposable pour les demandes de logement déposées depuis plus de 18 mois. Si une famille de voyageur a été reconnue prioritaire mais reste sans proposition de logement, un recours contentieux est possible. Par rapport à ces besoins des groupes de travail au niveau des territoires doivent permettre la finalisation des opérations. Il est à noter que la dynamique sur le territoire de Saint-Brieuc agglomération ne s'est pas renouvelée depuis plusieurs mois et qu'elle doit être ré-impulsée.

Yvan Bannier indique que la question de l'habitat des gens du voyage doit également être traitée par le biais des plans locaux d'urbanisme (PLU) : il faudrait que les PLU réalisés par les élus des communes prennent mieux en compte l'habitat caravane des gens du voyage.

Daniel Baron souligne les difficultés pour les élus locaux à mobiliser du foncier pour réaliser de l'habitat pour les gens du voyage. Ces difficultés sont notamment liées selon lui à des rigidités législatives. Lamballe communauté travaille actuellement sur un projet d'habitat adapté conformément aux objectifs de leur nouveau PLH.

Concernant les aides financières de l'État, Gilles Quénéhervé insiste sur le fait qu'elles sont mobilisables aujourd'hui en 2014 mais qu'il n'y a pas de garantie quant à leur existence dans les années futures. Les collectivités ne doivent donc pas hésiter à saisir ces opportunités d'accompagnement financier pour la réalisation d'habitats pour les gens du voyage ou de terrains familiaux locatifs.

### **Les grands passages :**

Gilles Quénéhervé, présente le bilan des grands passages pour la saison estivale 2014. Il revient sur les difficultés engendrées par l'accueil des groupes composés d'un nombre bien supérieur à 200 caravanes comme le groupe DAUBERT accueilli sur Guingamp Communauté au mois de juillet 2014 et comprenant 300 caravanes. Il rappelle que le dispositif d'accueil des grands passages ne prévoit l'accueil des groupes que jusqu'à 200 caravanes et qu'au-delà cela peut engendrer de nombreuses difficultés, notamment pour localiser un site d'accueil et en termes de sécurité.

Steve Raoult, rappelle qu'en tant que pasteur et représentant de grand passage, il est difficile de prévoir le nombre exact de caravanes qui va composer le groupe lors de chaque semaine de

stationnement. Le groupe peut évoluer d'une semaine à l'autre. Il indique que les groupes composés de 300 caravanes sont rares et que le stationnement d'un groupe de cette ampleur n'engendre pas forcément des difficultés en termes d'ordre public. Steve Raoult estime en tant que représentant de groupes, que l'accueil des grands passages se passe relativement bien dans les Côtes d'Armor par rapport à d'autres territoire en France.

Rémy Guillou indique que sa collectivité, Guingamp Communauté, travaille à la mise en place d'un site pérenne d'accueil des grands passages. Le projet pourrait être réalisé sur le site de l'hippodrome de Saint-Agathon.

Marie-Odile Fauche souligne l'importance du respect de la programmation par les représentants des grands passages : cela conditionne le fait que les collectivités puissent accueillir les groupes dans de bonnes conditions. Sur sa collectivité, Dinan Communauté, elle note la collaboration constructive avec la gendarmerie. Elle relève un point de vigilance important concernant les enjeux de sécurité liés aux raccordements électriques. Il est important d'évaluer la puissance électrique consommée par les voyageurs et que ceux-ci prennent bien conscience des enjeux de sécurité liés aux raccordements électriques lors de leur stationnement.

### **Les groupes familiaux :**

Steve Raoult met en avant les évolutions dans les pratiques des voyageurs qui stationnent en groupe familial : l'organisation mise en place pour les grands passages a influencé ces groupes qui, de plus en plus, font des demandes préalables de stationnement auprès des mairies et sont prêts à signer et respecter des conventions d'occupation (paiement des fluides consommés, nettoyage du site, etc.). Grâce notamment à ces démarches, le stationnement de nombreux groupes familiaux se déroule bien. Il souhaite donc que le comportement répréhensible d'une minorité de voyageurs et de certains groupes familiaux présents dans le département et irrespectueux envers les communes d'accueil, n'entraîne pas une stigmatisation de l'ensemble des voyageurs.

### **Conclusion :**

Marie-Christine Cléret se félicite de l'avancée des dossiers et considère que le travail dans le département sera d'autant plus positif qu'il y a aura des réalisations d'habitat adapté ou de terrains familiaux pour répondre aux besoins des familles sédentarisées sur le territoire. Elle salue le travail de Luna Rolland qui réalise, selon elle, un travail de coordination indispensable pour faire avancer les dossiers concernant les gens du voyage.

Gilles Quénéhervé souligne l'utilité de cette commission et remercie l'ensemble des participants pour leur participation et la qualité des échanges.

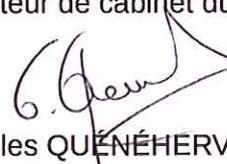
- 2 DEC. 2014

La vice-présidente du conseil général



Marie-Christine CLÉRET

Le directeur de cabinet du Préfet



Gilles QUÉNÉHERVÉ